

Isard®/Spectrum® betterave

LE partenaire du désherbage **ombellifères** et **chénopodes** de vos betteraves



- Haut niveau de performance sur **chénopodes**. Efficacité sur **ammi-majus et éthuses**
- **Economique** : 25% moins cher qu'un passage de métamitrone sur chénopodes
- Mode d'action différent de ceux des principaux herbicides utilisés sur betterave pour **gérer les résistances**
- **Persistance d'action** pour gérer les levées échelonnées
- **Pratique à associer**

	BTGV	BTIV(1)	BTZIV(2)
Amarante	Green	Green	Green
Ammi majus	Red	Yellow	Green
Chénopode	Green	Green	Green
Éthuse	Yellow	Green	Green
Fumeterre	Green	Green	Green
Matricaire	Green	Green	Green
Mercuriale	Yellow	Green	Green
Morelle	Green	Green	Green
Mouron des oiseaux	Green	Green	Green
Pensée	Green	Green	Green
PSD	Red	Green	Green
Renouée des oiseaux	Green	Green	Green
Renouée liseron	Green	Green	Green
Renouée persicaire	Green	Green	Green
Ravenelle	Red	Green	Green
Sanve	Yellow	Green	Green
Véroniques	Green	Green	Green

Très bonne efficacité sur chénopodes, matricaires, gaillets, pensées,...

Synthèse 16 essais 2012 à 2016	Témoin (Nbre/m ²)	BTGV x4	BTGV puis BTIC x3 (C0,03/0,1)
Ammi majus	29	0	23
Chénopode	44	95	100
Colza rep.	19	95	85
Matricaire	4	96	95
Gaillet	57	78	100
Mercuriale	89	73	90
Pensée	15	91	97
Renouée liseron	37	99	100
Renouée persicaire	21	100	100
Renouée des oiseaux	7	96	89
Véronique	11	63	100
Morelle	46	95	99

Centium® 36 CS + Isard®

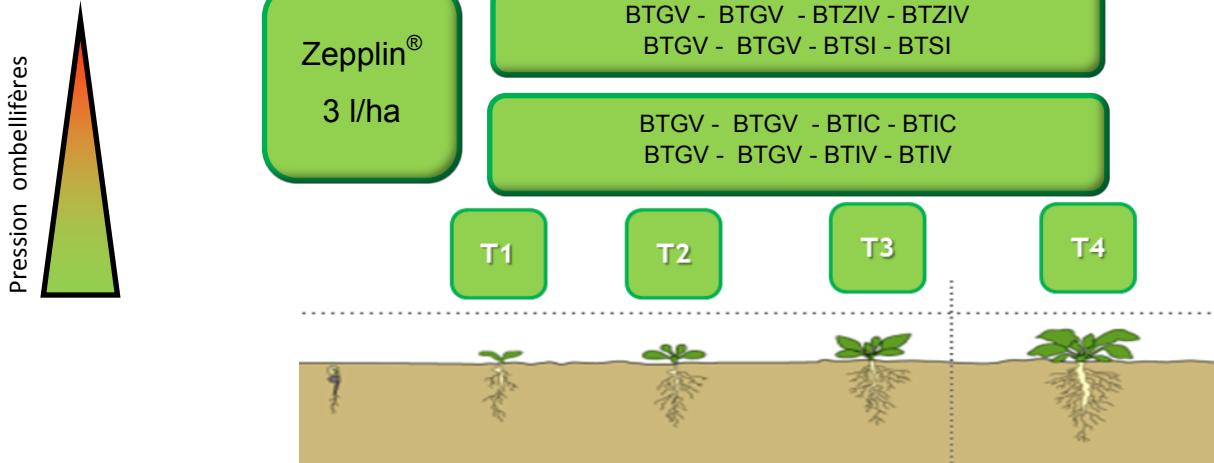
Dans le cadre d'un mélange avec une spécialité à base de phenmediphame et une spécialité à base d'éthofumésate, mélange dénommé BTCl avec ajout d'une huile minérale.

- 100 % des betteraves au stade minimum de 4 feuilles
- Culture en bon état végétatif avec une bonne vigueur
- Association possible uniquement avec des spécialités contenant Pmp (+Dmp) + éthofumésate : pas d'autres partenaires herbicides
- Ne pas utiliser si fortes précipitations à craindre dans les jours qui suivent (orages)



Pour bénéficier de la **persistance d'action** du dmtp-p, positionner plutôt **Isard®** au 3^e ou au 4^e passage à 0,5 l/ha

Programmes à base d'Isard® sur ombellifères



Fiches d'identité	Isard® / Spectrum® : Marque déposée BASF.	Zepplin® : Marque déposée BASF	Centium® 36 CS : Marque déposée FMC Corporation, FMC Chemical SPRL.	
	Autorisation de mise en marché	N°9900251.	N°9700369.	
	Composition	720 g/L de dmta-p	325 g/L chloridazole + 100g /L quinmérac	
	Formulation	Concentré émulsionnable (EC)	Suspension concentrée (SC)	
	Cultures et usages autorisés	Betteraves industrielles : désherbage de post-levée 1 L/ha stades BBCH 12 à 18. Fractionnement obligatoire (2 passages à 0,5L/ha ou 3 passages à 0,3L/ha). Pour protéger les eaux souterraines ne pas appliquer Isard® ou tout autre produit contenant du dmta-p sur betteraves et chicorées plus d'une fois (en dose fractionnée ou non) tous les 2 ans sur la même parcelle Autres usages, voir étiquette	Betteraves industrielles et fourragères. Dose : 5 L/ha. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer toute préparation contenant du quinmérac plus d'une fois tous les 2 ans, sauf recommandation spécifique pour toutes autres spécialités contenant du quinmérac.	Betteraves industrielles et fourragères : désherbage 0,2 L/ha stades BBCH 18. Fractionnement possible en respectant le stade limite BBCH 18 pour la dernière application. 1 application max/an. Autres usages, voir étiquette
	Classement	Danger H302 - H304 - H315 - H317 - H319 - H400 - H410	Attention H317 - H410	
	ZNT	Aquatique : 5 m	Aquatique : 5 m Plantes non cibles : 5 m	
	DAR	90 jours	Dernière application avant le stade BBCH 18	
	DRE	48 heures	6 heures	

Attention phenmédiphame : H400 - H410 ; éthofumésate : H411

Protection utilisateur lors préparation bouillie : gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, masque de type A2P

Contacts utiles

Pour plus d'informations techniques

BASF France
Division Agro

N°Azur 0 810 02 30 33
Prix Appel Local
ou www.agro.bASF.fr

Mars 2017 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 989BEHE0317EST. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com.

BASF France SAS – Division Agro, 21 chemin de la Sauvegarde 69134 Ecully Cedex - Tél. 04 72 32 45 45 -

www.agro.bASF.fr